

La formation des agents de la fonction publique de l'État de 2008 à 2010

Salah Idmachiche
Département des études et des statistiques
Version du 18 février 2013

Ce document, réalisé en vue de la réunion d'agenda social du 26 février 2013, comporte deux parties : la première, détaillée, est consacrée à la formation des agents des ministères, hors ministères de l'enseignement ; la seconde fournit des éléments synthétiques sur la formation dans les ministères de l'enseignement (Education nationale et Enseignement Supérieur et Recherche).

I. La formation des agents de la fonction publique de l'État hors ministères de l'enseignement de 2008 à 2010

En 2010, les agents des ministères, hors ministères de l'enseignement, bénéficient en moyenne de 7,4 jours de formation : 4,1 jours de formation statutaire et 3,3 jours de formation professionnelle. Quelle que soit l'année, les hommes ainsi que les agents de catégorie A bénéficient de davantage de jours de formation que les autres.

La durée moyenne d'une action de formation professionnelle est passée de 1,9 jour en 2008 et 2009 à 2,3 jours en 2010. Le nombre de jours de stages consacrés à la préparation aux concours a toutefois baissé entre 2008 et 2010, en lien avec la réduction constatée du nombre de concours dans la fonction publique de l'État. Par ailleurs, les durées des préparations aux concours ont baissé passant de 3,9 jours en moyenne en 2008 à 3,4 jours en 2010.

De 2008 à 2010, les formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère sont les plus suivies : elles représentent de l'ordre de 43 % du volume de la formation professionnelle, et plus de la moitié du volume de formation continue.

Trois ans après son entrée en vigueur, le droit individuel à la formation (DIF) est utilisé dans la plupart des ministères. En 2010, le nombre de jours de formation suivis dans le cadre du DIF atteint 12 359 jours, soit cinq fois plus qu'en 2008. Les catégories B et C utilisent le DIF pour préparer des concours autant que pour développer leurs qualifications, alors que chez les A, ce dispositif est principalement orienté vers le développement des qualifications.

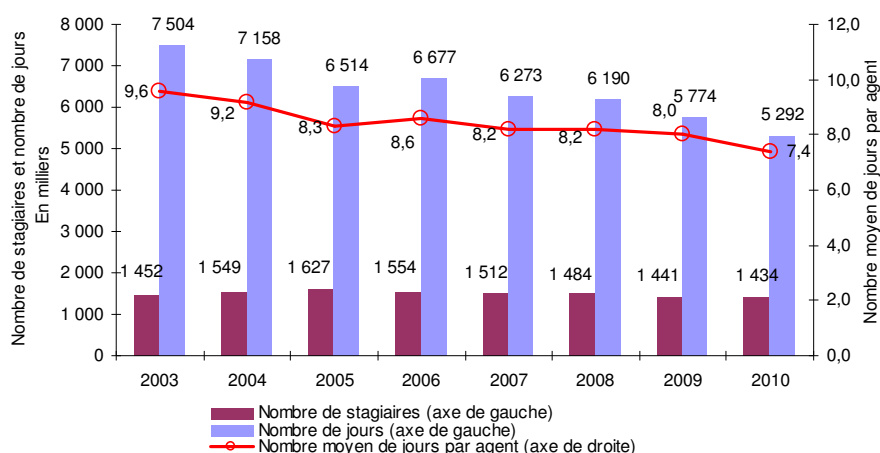
En 2010, les ministères, hors enseignement, ont consacré 1,59 milliard d'euros à la formation, dont 0,87 milliard d'euros à la formation professionnelle et 0,73 milliard d'euros à la formation continue. Le total des dépenses de formation représentent 7 % de la masse salariale de ces ministères.

En 2010, un agent bénéficie en moyenne de 7,4 jours de formation, hors ministères de l'enseignement

En 2010, 5,29 millions de jours de formation ont été suivis. Chaque agent¹, hors ministères de l'enseignement (Education nationale et Enseignement supérieur et recherche) s'est vu en moyenne dispenser 7,4 jours de formation (graphique 1), un chiffre en baisse de 0,6 jour par rapport à 2008 et de 2,2 jours par rapport à 2003. La baisse constatée depuis plusieurs années du nombre de stagiaires et du nombre de jours de formation coïncide avec la baisse du nombre de reçus aux concours (externes et internes) dans la fonction publique de l'État, tous concours confondus (graphique 2). En 2010, le nombre moyen de jours de formation correspond à 4,1 jours au titre de la formation professionnelle et 3,3 jours au titre de la formation statutaire (tableau 1).

¹ Il s'agit de l'ensemble des agents civils du ministère ayant participé ou non à une action de formation (encadré 1).

Graphique 1 : Évolution de la formation hors ministères de l'enseignement de 2003 à 2010

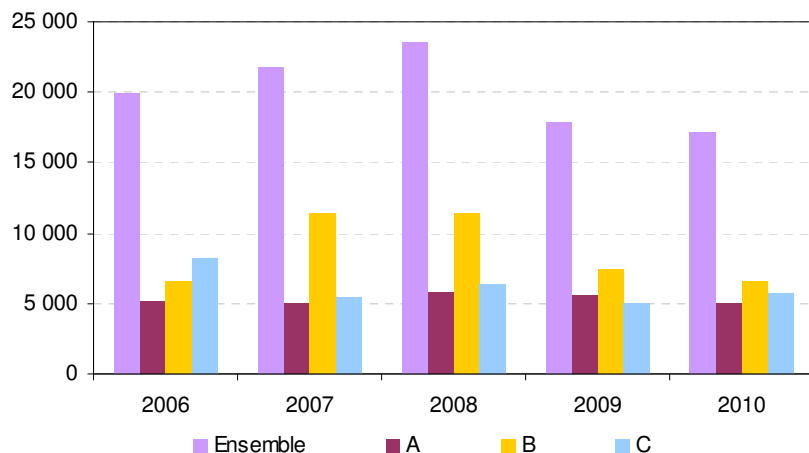


Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : en 2010, 5,29 millions de jours de formation ont été réalisés par environ 1,43 million de stagiaires (un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi de jours de formation). Le nombre moyen de jours de formation par agent est de 7,4.

Graphique 2 : Évolution du nombre de reçus aux concours (*) (hors ministères de l'enseignement) de 2006 à 2010 (en effectifs physiques)



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État. DGAFP, département des études et des statistiques.

(*) Tous concours confondus (externes et internes) hors ministères de l'enseignement.

La formation bénéficie en particulier aux agents des catégories A et B qui suivent respectivement 11,7 et 8,7 jours de formation en moyenne (12,2 et 12 jours en 2008), hors agents des ministères de l'enseignement. Les agents de catégorie C² suivent quant à eux 4,1 jours de formation en moyenne en 2010, un chiffre en hausse de 0,8 point par rapport à 2008 (tableau 1).

En 2010, l'essentiel des jours de formation des agents de catégorie A est consacré à la formation statutaire : 7,5 jours en moyenne. Chez les B, comme chez les C, les jours de formation se répartissent dans les mêmes proportions entre formation statutaire et professionnelle.

Quelle que soit l'année, les hommes bénéficient de davantage de jours de formation : 7,8 jours en moyenne en 2010 contre 6,9 jours pour les femmes. Hommes et femmes bénéficient d'un nombre de jours équivalent de formation professionnelle. En revanche, les femmes suivent en moyenne 3,4 jours de formation statutaire en 2010 contre 4,7 jours pour les hommes. A noter toutefois que l'inclusion des résultats des ministères de l'enseignement, où les femmes, majoritaires, se forment plus que les hommes, conduirait à inverser ce constat³.

² Les ouvriers d'État sont inclus dans cette catégorie.

³ En 2010, y compris Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, les femmes bénéficient en moyenne de 9,3 jours de formation (statutaire et professionnelle) contre 8,5 pour les hommes

Tableau 1 : Nombre moyen de jours de formation par agent des ministères (hors enseignement) selon le sexe et la catégorie hiérarchique de 2008 à 2010

		Ensemble	Par sexe		Par catégorie hiérarchique		
			Hommes	Femmes	A	B	C et ouvriers d'État
2008	Formation statutaire	4,6	5,0	4,1	7,8	7,1	1,1
	Formation professionnelle	3,6	3,6	3,6	4,4	5,0	2,2
	Ensemble	8,2	8,6	7,7	12,2	12,0	3,3
2009	Formation statutaire	4,3	4,6	4,0	7,4	5,1	2,0
	Formation professionnelle	3,7	3,7	3,6	4,0	5,2	2,2
	Ensemble	8,0	8,3	7,6	11,4	10,3	4,2
2010	Formation statutaire	4,1	4,7	3,4	7,5	4,5	2,0
	Formation professionnelle	3,3	3,1	3,5	4,2	4,2	2,1
	Ensemble	7,4	7,8	6,9	11,7	8,7	4,1

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : en 2010, les femmes bénéficient en moyenne de 6,9 jours de formation : 3,4 jours de formation statutaire et 3,5 jours de formation professionnelle.

Les agents des ministères économique et financier ainsi que ceux de la Justice bénéficient de davantage de jours de formation en 2010

En 2010, les agents des ministères économique et financier ainsi que ceux de la Justice sont ceux qui bénéficient du plus grand nombre de jours de formation : 10 jours en moyenne. Les agents du ministère de la Justice enregistrent le plus grand nombre de jours de formation statutaire (7,4 jours en moyenne en 2010), ceux des ministères économique et financier, le plus grand nombre de jours de formation professionnelle (5 jours en moyenne par agent) (tableau 2).

Tableau 2 : Nombre moyen de jours de formation statutaire et professionnelle par agent selon le ministère (hors enseignement) de 2008 à 2010

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Affaires étrangères et européennes	0,2	0,6	0,9	3,2	3,0	2,7	3,3	3,6	3,6
Agriculture et Pêche	0,5	1,0	1,9	2,7	2,0	2,3	3,2	3,0	4,2
Ministères économique et financier	5,2	5,2	5,1	4,4	4,9	5,0	9,6	10,1	10,1
Culture et Communication	0,5	0,5	0,5	4,0	3,3	3,4	4,5	3,8	3,9
Défense	0,8	0,6	0,5	2,1	2,0	2,0	2,8	2,6	2,5
Écologie, Énergie, Développement durable et Aménagement du territoire	3,1	4,2	3,8	1,9	2,4	2,5	5,1	6,6	6,3
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	6,3	4,1	4,4	4,7	4,5	3,2	11,1	8,6	7,6
Justice	8,1	9,7	7,4	2,9	2,9	2,6	11,0	12,6	10,0
Ministères sociaux	2,3	1,9	1,9	2,7	2,9	2,4	5,0	4,8	4,4
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	0,0	0,0	0,1	1,1	0,7	0,6	1,1	0,8	0,7
Ensemble	4,6	4,3	4,1	3,6	3,7	3,3	8,2	8,0	7,4

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : En 2010, les agents du ministère de la Défense, ont bénéficié en moyenne de 2 jours de formation professionnelle et de 0,5 jours de formation statutaire. Ils ont bénéficié au total de 2,5 jours de formation.

La durée moyenne d'une formation professionnelle a augmenté entre 2008 et 2010, essentiellement pour les agents de catégorie B

Hors ministères de l'enseignement, la durée moyenne⁴ d'une action de formation professionnelle augmente légèrement, passant de 1,9 jours en 2008 à 2,3 jours en 2010. Cette augmentation profite essentiellement aux agents de catégorie B dont les actions de formation professionnelle durent en moyenne 2,5 jours en 2010 contre 1,8 en 2008. Les durées moyennes des actions de formation professionnelle des agents de catégorie A et C sont relativement stables de 2008 à 2010 : respectivement 2,4 et 1,9 jours (tableau 3).

La légère augmentation des durées moyennes d'actions de formation professionnelle entre 2008 et 2010, profite aux hommes comme aux femmes, ces dernières bénéficiant encore en 2010 d'actions de formation en moyenne légèrement plus longues : 2,3 jours contre 2,2 jours pour les hommes en 2010, 2 jours contre 1,8 jour pour les hommes en 2008.

⁴ Rapport entre le nombre de jours de formation et le nombre de stagiaires.

Tableau 3 : Les durées moyennes des actions de formation professionnelle (hors ministères de l'enseignement) selon la catégorie et le sexe de 2008 à 2010 (en nombre de jours)

		2008	2009	2010
A	Hommes	2,2	2,0	2,2
	Femmes	2,4	2,3	2,5
	Total	2,3	2,1	2,4
B	Hommes	1,7	1,7	2,5
	Femmes	2,0	2,1	2,4
	Total	1,8	1,9	2,5
C et Ouvriers d'État	Hommes	1,8	1,7	1,7
	Femmes	1,8	1,9	2,1
	Total	1,8	1,8	1,9
Ensemble	Hommes	1,8	1,8	2,2
	Femmes	2,0	2,1	2,3
	Total	1,9	1,9	2,3

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : en 2010, la durée moyenne d'une action de formation professionnelle suivie par les hommes est de 2,2 jours.

Le nombre de jours consacrés à la préparation aux concours a baissé entre 2008 et 2010

Comme en 2008 et en 2009, les actions de formation continue (encadré) représentent plus des trois quarts du volume de formation professionnelle dispensée en 2010. Les préparations aux concours viennent en deuxième position et occasionnent 16 % de l'ensemble des jours de formation professionnelle (17 % en 2009 et 19 % en 2008) (tableau 4). En lien avec la baisse des concours et des recrutements, le nombre de jours consacrés à la préparation aux concours est en baisse : -24 % entre 2008 et 2010.

En 2010, près d'un quart de l'ensemble des jours de formation professionnelle des agents de catégorie B a été consacré aux préparations aux concours (13 % chez les catégories C). En revanche, les préparations aux concours ne représentent que 7 % de l'ensemble des jours de formation professionnelle des catégories A qui s'orientent davantage vers les formations continues.

En 2010, sur l'ensemble des jours de formation professionnelle dont ont bénéficié les hommes, 18 % ont été consacrés aux préparations aux concours (15 % pour les femmes). En revanche, les femmes ont consommé une part plus importante de jours de congés de formation comparées aux hommes : respectivement 6 % et 3 %.

En 2010, la durée de préparation aux concours est de 3,4 jours en moyenne pour 3,9 et 3,7 jours en 2008 et en 2009.

Tableau 4 : Nombre de jours de formation professionnelle par type de formation (hors ministères de l'enseignement) de 2008 à 2010

		Ensemble		Par catégorie (en %)			Par sexe (en %)		Durées des formations (en nombres de jours)
		Nombre de jours	Part des formations (en %)	A	B	C et ouvriers d'État	Hommes	Femmes	
2008	Formation continue	2 084 002	76	83	72	78	77	76	1,6
	Préparation aux examens et concours	505 534	19	12	25	14	20	17	3,9
	Professionnalisation	51	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	2,8
	Congé formation	139 580	5	5	4	7	3	8	89,2
	VAE	1 292	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	4,7
	Bilan de compétence	1 053	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	3
	Total	2 731 512	100	100	100	100	100	100	1,9
2009	Formation continue	2 054 691	77	89	72	78	78	77	1,6
	Préparation aux examens et concours	449 840	17	6	24	12	18	15	3,7
	Professionnalisation	18 800	1	n.s.	n.s.	2	1	n.s.	2,9
	Congé formation	128 344	5	5	4	7	3	7	60,4
	VAE	2 257	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	4,7
	Bilan de compétence	1 861	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	3
	Total	2 655 793	100	100	100	100	100	100	1,9
2010	Formation continue	1 858 111	79	88	72	80	79	79	2
	Préparation aux examens et concours	383 316	16	7	24	13	18	15	3,4
	Professionnalisation	4 951	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	4,6
	Congé formation	109 404	5	4	4	6	3	6	59,8
	VAE	2 125	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	5,7
	Bilan de compétence	2 592	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	4,5
	Total	2 360 498	100	100	100	100	100	100	2,3

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : en 2010, 24 % du nombre de jours de formation professionnelle des agents de catégorie B ont été consacrés à la préparation aux concours.

n.s.: non significatif pour pourcentage inférieur à 0,5%.

Plus de la moitié du volume de la formation continue a été consacrée aux actions d'adaptation immédiate au poste de travail

Les actions de formation continue répondent à divers objectifs : l'adaptation immédiate au poste de travail; l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers ; le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications. En 2010, plus de la moitié des jours de formation continue a été dispensée en vue d'une adaptation immédiate au poste de travail, en progression de cinq points depuis 2008. A cette progression s'oppose une baisse du volume des formations dédiées aux évolutions prévisibles des métiers : 23 % en 2010 contre 33 % en 2008. Les actions visant le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications progressent : 19 % du volume des actions de formation continue en 2010 contre 14 % en 2008 (tableau 5).

Quelle que soit l'année, les hommes et les femmes s'orientent plus fréquemment vers les actions de formation continue consacrées à l'adaptation immédiate au poste de travail. En 2010, cet objectif mobilise près des deux tiers du volume de la formation continue chez les femmes contre un peu plus de la moitié chez les hommes. Ces derniers consacrent, à l'inverse, une part plus importante de jours de formation dédiés aux évolutions prévisibles des métiers et au développement des qualifications ou à l'acquisition de nouvelles qualifications: 48 % du volume total de la formation continue contre 35 % pour les femmes.

Quelle que soit la catégorie hiérarchique, plus de la moitié du volume de la formation continue en 2010 a pour objectif l'adaptation immédiate de l'agent au poste de travail : deux tiers chez les cadres, 56 % et 52 % respectivement chez les C et les B. Par ailleurs, ces deux dernières catégories suivent plus fréquemment des actions de formation continue dans le but de s'adapter à l'évolution prévisible des métiers, de développer les qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications : respectivement 48 % et 44 %.

Tableau 5 : Répartition du nombre de jours de formation continue (hors ministères de l'enseignement) selon les différents objectifs(*) de 2008 à 2010 (en %)

		Ensemble	Par sexe		Par catégorie hiérarchique		
			Hommes	Femmes	A	B	C et ouvriers d'État
2008	Adaptation au poste	53	47	60	66	40	69
	Evolution des métiers	33	41	23	21	47	28
	Développement des qualifications	14	12	17	13	13	20
	Ensemble	100	100	100	100	100	100
2009	Adaptation au poste	52	43	62	67	43	51
	Evolution des métiers	30	37	21	18	39	24
	Développement des qualifications	19	20	18	16	18	25
	Ensemble	100	100	100	100	100	100
2010	Adaptation au poste	58	52	65	69	52	56
	Evolution des métiers	23	27	18	16	30	19
	Développement des qualifications	19	21	17	15	18	25
	Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Les actions de formation continue sont réparties selon les trois objectifs suivants : l'adaptation immédiate au poste de travail ; l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers ; le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Lecture : En 2010, 58 % de l'ensemble des jours de formation continue ont été consacrés aux actions d'adaptation immédiate au poste de travail.

En 2010, les formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère sont majoritaires comme en 2008

La nomenclature des domaines de formation a été modifiée suite à la publication du décret n° 2007-1470 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État. On distingue désormais douze domaines contre six précédemment (encadré).

Quelle que soit l'année, les formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère représentent plus de la moitié du volume⁵ de formation continue : 55 % en 2010 (graphique 3), en baisse de cinq points par rapport à 2008 et 2009. Les formations de management viennent en seconde position avec 9 %, en hausse de 3 points par rapport à 2009. Les formations Accueil et sensibilisation à l'environnement professionnel et l'Informatique⁶ viennent en troisième et quatrième positions, pesant respectivement pour 8 % et 6 % dans le volume de formation continue. A eux seuls, ces quatre domaines totalisent plus des trois quarts du volume de formation continue.

⁵ Mesuré en termes de nombre de jours de formation

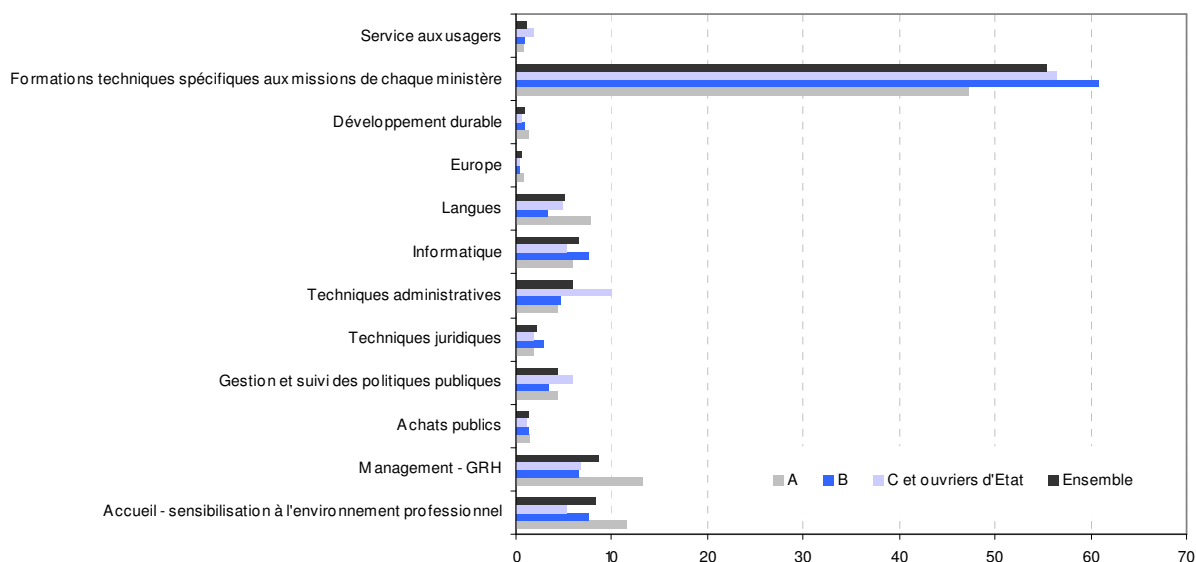
⁶ Métiers d'informaticiens.

En 2010, les formations linguistiques, qui représentent 5 % du volume de formation continue, constituent un peu plus des deux tiers des formations dont ont bénéficié les agents du ministère des Affaires étrangères. Cette proportion s'explique principalement par les spécificités des activités de ce ministère. La même chose s'observe au ministère de l'Écologie notamment au sein du secteur de l'Aviation civile où près d'un tiers du volume de formation continue a concerné les stages linguistiques. Ces stages représentent également un peu plus d'un tiers de la formation continue des agents des Services du premier ministre et 18 % de la formation continue des agents du ministère de la Culture (graphique 4). Ces constats sont valables quelle que soit l'année.

En 2010, Les hommes ont consacré près des deux tiers de leur volume de formation continue aux formations spécifiques aux métiers de leurs ministères. En revanche, ce domaine ne constitue que près de la moitié du volume de formation continue suivie par les femmes. Hors ces formations spécifiques, le management, l'informatique, l'accueil et les langues constituent les principaux domaines de formation continue chez les hommes (25 %). Par ailleurs, les formations en accueil, en management et en techniques administratives cumulent 28 % du volume de formation continue suivie par les femmes (graphique 5).

Concernant le type de formation continue le plus répandu, à savoir les techniques spécifiques à chaque ministère, les agents de la catégorie B y recourent davantage : 61 % de leur volume de formation continue en 2010 contre 47 % et 56 % respectivement pour les A et les C. En dehors de ce domaine de formation, les cadres bénéficient plus fréquemment de formations au management (13 % du volume), d'accueil et sensibilisation à l'environnement professionnel (12 %) et des formations linguistiques (8 %). Ces ordres de grandeurs sont relativement stables par rapport à 2009. Par ailleurs, les catégories B s'orientent plus fréquemment vers les formations en accueil et sensibilisation à l'environnement professionnel (8 %), en informatique (7 %). Quant aux catégories C, les techniques administratives constituent 10 % du volume de formation continue de ces agents en 2010, part relativement stable depuis 2008.

Graphique 3 : Répartition des actions de formation continue (hors ministères de l'enseignement) en 2010 selon la catégorie hiérarchique (en %)

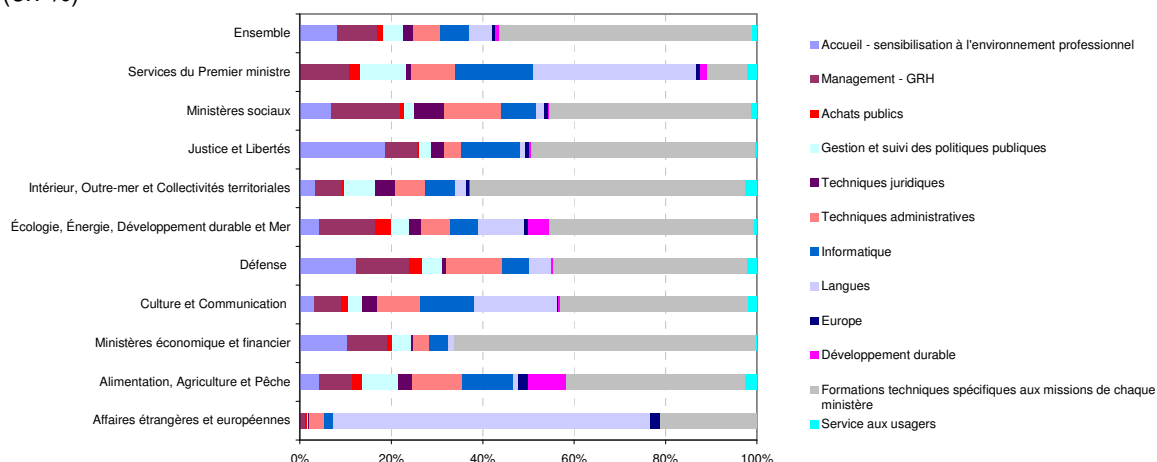


Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

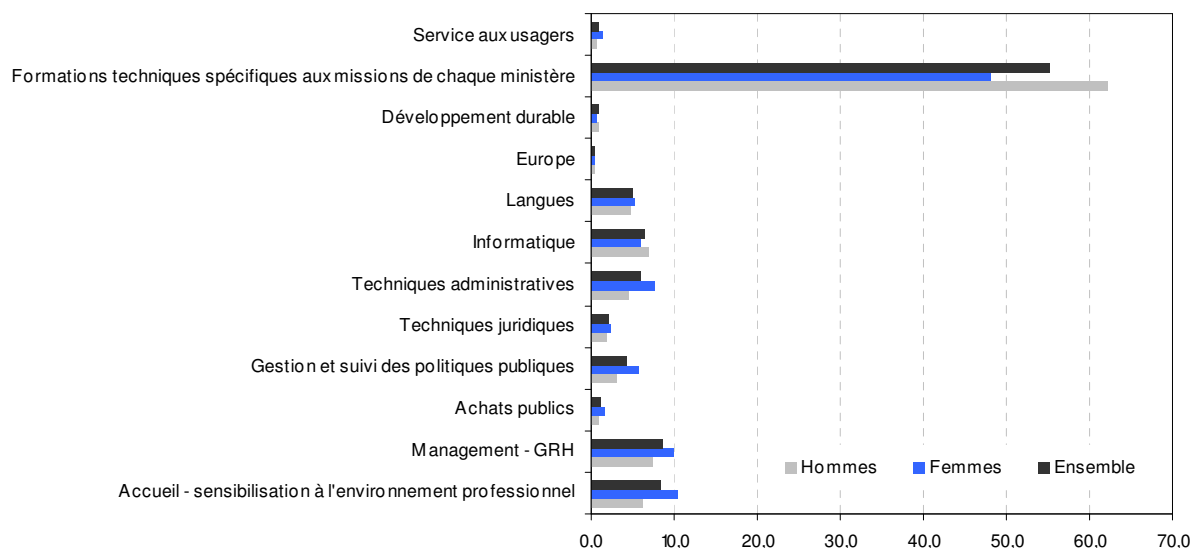
Lecture : 55 % du volume de la formation continue ont été consacrés aux formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère.

Graphique 4 : Répartition des actions de formation continue en 2010 par ministère (hors ministères de l'enseignement)
(en %)



Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Graphique 5 : Répartition des actions de formation continue (hors ministères de l'enseignement) en 2010 selon le sexe (en %)



Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : 62 % du volume de formation continue suivie par les hommes sont consacrés aux formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère.

Le droit individuel à la formation monte en charge dans l'ensemble des ministères

Le droit individuel à la formation (DIF) a été créé par la loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique et son décret d'application 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique de l'État. Le DIF est entré en application le 1^{er} janvier 2008.

Le DIF est mobilisé à l'initiative de l'agent et avec l'accord de l'administration. L'agent peut utiliser ce droit pour suivre des formations inscrites au plan de formation, hors formation statutaire, formation à l'adaptation immédiate à l'emploi et congé de formation professionnelle.

L'utilisation du DIF s'est répandue en 2010 dans l'ensemble des ministères, excepté celui de l'Intérieur. Trois ans après son entrée en vigueur, le nombre de jours de formation est de 12 359 soit près de cinq fois plus qu'en 2008. Le nombre de stagiaires ayant bénéficié du DIF a quadruplé entre 2008 et 2010 : 4 390 contre 1 035 en 2008. Comme en 2009, les agents des ministères économique et financier sont en tête des agents ayant enregistré une forte utilisation du DIF: 4 337 jours de

formation en 2010 pour 1 910 agents formés. Le ministère de la Culture vient en seconde position avec 2 492 jours de formation pour 780 agents formés (tableau 6).

Tableau 6 : Nombre de jours de formation et nombre de stagiaires ayant bénéficié du DIF selon les ministères (hors ministères de l'enseignement) de 2008 à 2010

	2008		2009		2010	
	Effectifs physiques en formation	Nombre de jours de formation	Effectifs physiques en formation	Nombre de jours de formation	Effectifs physiques en formation	Nombre de jours de formation
Affaires étrangères et européennes	0	0	0	0	11	52
Alimentation, Agriculture et Pêche	0	0	36	0	63	124
Ministères économique et financier	188	305	1 945	4 143	1 910	4 337
Culture et Communication	0	0	0	0	780	2 492
Défense	3	12	222	945	452	1 607
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	0	0	91	275	107	413
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	0	0	0	0	0	0
Justice et Libertés	675	1 293	710	1 162	482	746
Ministères sociaux	76	198	112	327	328	1030
Services du Premier ministre	93	712	102	612	257	1 558
Total	1 035	2 520	3 218	7 464	4 390	12 359

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Les catégories C totalisent 37% du volume du DIF, les femmes plus de la moitié

En 2010, les agents civils de catégorie C, qui représentent environ 38 % des agents des ministères (hors ministères de l'enseignement⁷), totalisent 37 % du nombre de jours de formation DIF. En revanche, ils passent moins de temps dans une action de formation de type DIF comparés aux agents de catégorie A pour lesquels la durée moyenne d'une formation DIF est la plus longue : 3,6 jours contre respectivement 2,5 et 2,7 jours pour les B et les C (tableau 7).

En 2010, les femmes ont bénéficié de plus de la moitié des jours consacrés au DIF (57 %) mais ne passent en moyenne que 2,5 jours en formation contre 3,3 jours pour les hommes. Ce constat est encore plus marqué au sein des catégories hiérarchiques les plus féminisées (hors enseignants), à savoir les catégories B et C : les femmes y totalisent près des deux tiers du volume du DIF (graphique 6).

Tableau 7 : Répartition du nombre de jours stagiaires et du nombre de stagiaires ayant bénéficié du DIF selon la catégorie hiérarchique et le sexe en 2010

		Nombre de stagiaires (en %)	Nombre de jours (en %)	Durée moyenne (en jours)
Catégorie hiérarchique	A	24	31	3,6
	B	37	33	2,5
	C	39	37	2,7
	Ensemble	100	100	2,8
Sexe	Hommes	36	43	3,3
	Femmes	64	57	2,5
	Ensemble	100	100	2,8

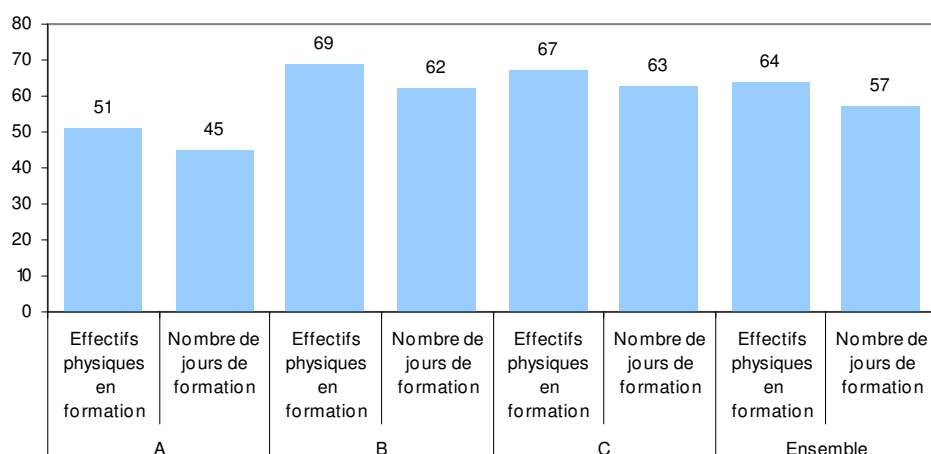
Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : en 2010, les femmes ont bénéficié de 57 % des jours consacrés au DIF.

⁷ Et 19 % y compris les ministères de l'enseignement.

Graphique 6 : Poids des femmes parmi les stagiaires DIF et part de jours de formation dont elles ont bénéficié selon la catégorie hiérarchique (hors ministères de l'enseignement) en 2010 (en %)



Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : parmi les stagiaires de catégorie C, 67 % sont des femmes ; elles ont totalisé 63% du nombre de jours de formation DIF dont ont bénéficié les agents de catégorie C.

Le DIF s'utilise principalement pour suivre des formations de développement des qualifications

Les agents peuvent utiliser leur DIF pour suivre différentes actions de formation : s'adapter à l'évolution prévisible des métiers ; développer des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications ; préparer des concours ou examens ; réaliser un bilan de compétences ; valider les acquis de l'expérience ; se professionnaliser.

Les actions ayant pour objectif le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications représentent la moitié du volume du DIF⁸, suivies par les formations de préparations aux examens, concours administratifs et autres procédures de promotion interne (34%). Sur l'ensemble des jours de DIF des agents de catégorie A, deux tiers ont été utilisés pour le développement des qualifications et seulement 13 % pour les actions de préparations aux concours. Les catégories B et C, utilisent le DIF à parts presque équivalentes pour le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (respectivement 39 % et 48 %) et pour la préparation des concours ou examens (respectivement 48 % et 40 %, tableau 8).

Tableau 8 : Répartition des actions de formations dans le cadre du DIF (hors ministères de l'enseignement) selon les catégories hiérarchiques en 2010 (en %)

		A	B	C	Total
Effectifs physiques en formation (en %)	Formation continue – évolution des métiers	24	11	10	14
	Formation continue - Développement des qualifications	60	39	48	47
	Préparation aux concours	13	48	40	36
	Bilan de compétence	2	3	2	2
	Professionnalisation	n.s.	-	n.s.	n.s.
	VAE	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	Total	100	100	100	100
Nombre de jours de formation (en %)	Formation continue – évolution des métiers	17	12	12	14
	Formation continue - Développement des qualifications	67	42	42	50
	Préparation aux concours	13	43	43	34
	Bilan de compétence	2	2	2	2
	Professionnalisation	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
	VAE	1	1	0	1
	Total	100	100	100	100
Durées (en nombre de jours)	Formation continue – évolution des métiers	2,5	2,8	3,1	2,8
	Formation continue - Développement des qualifications	4,0	2,7	2,3	2,9
	Préparation aux concours	3,7	2,2	2,9	2,6
	Bilan de compétence	2,8	2,3	4,2	3,0
	Professionnalisation	3,8	-	11,3	7,5
	VAE	5,1	5,3	6,3	5,5
	Total	3,6	2,5	2,7	2,8

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

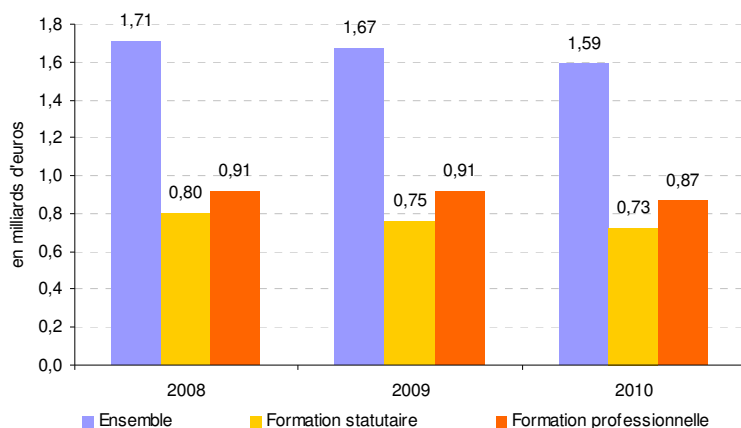
Lecture : les agents de catégorie B ont utilisé 43% de l'ensemble de leurs jours de formation DIF dans le cadre de la préparation aux concours. Un agent de catégorie A passe en moyenne 3,7 jours dans une action de préparation aux concours.

⁸ En termes de jours de formation.

Hors ministères de l'enseignement, l'État a dépensé 1 594 millions d'euros pour la formation de ses agents en 2010

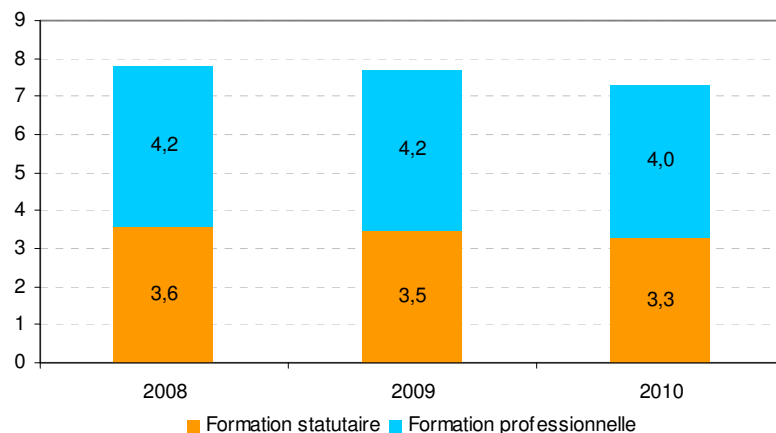
Hors ministères de l'enseignement, l'État a consacré 1 594 millions d'euros pour former ses agents, soit un montant en baisse de 7 % par rapport à 2008. La baisse est essentiellement imputable à la diminution des dépenses de formation statutaire (-9,3 %) et, dans une moindre mesure, à celle des dépenses de formation professionnelle (- 5 %) sur la même période (graphique 7). Sur le même champ, les dépenses consacrées à la formation en 2010 représentent 7,3 % de la masse salariale (7,8 % en 2008) : 3,3 % et 4 % alloués respectivement aux formations, statutaire et professionnelle (graphique 8).

Graphique 7 : Les dépenses de formation hors ministères de l'enseignement de 2008 à 2010 (en milliards d'euros)



Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Graphique 8 : Part des dépenses des formations statutaire et professionnelle dans la masse salariale (hors ministères de l'enseignement) en 2010 (en %)



Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.
Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.
Lecture : en 2010, la part des dépenses de formation dans la masse salariale est de 7,3 % : 3,3 % pour la formation statutaire et 4 % pour la formation professionnelle.

Près des deux tiers des dépenses sont consacrés à la rémunération des stagiaires

En 2010, les dépenses consacrées aux rémunérations des stagiaires représentent 62 % des dépenses totales de formation (hors ministères de l'enseignement), proportion stable par rapport à 2008 et 4,5 % de la masse salariale (4,9% en 2008 et en 2009). Hors rémunérations des stagiaires, le budget de formation est constitué des dépenses de fonctionnement et des frais pédagogiques (2,7 % de la masse salariale en 2010 contre 2,9 % en 2008) : location des locaux, fournitures, paiement des formateurs (tableaux 9 et 10).

En 2010, le poids des dépenses de formation dans la masse salariale est le plus élevé au ministère de l'Ecologie (9,4 %), aux ministères économique et financier (9,2 %) ainsi qu'aux ministères de l'Intérieur et de la Justice (respectivement 7,8 % et 7,2 %). Quelle que soit l'année et à l'exception du ministère de la Justice, la part des dépenses consacrées à la formation professionnelle dans la masse salariale est toujours supérieure à la part consacrée à la formation statutaire (tableau 11).

Tableau 9 : Les composantes des dépenses de formation (hors ministères de l'enseignement) de 2008 à 2010 (en %)

	2008			2009			2010		
	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total	Dépenses hors rémunération des stagiaires	Rémunération des stagiaires	Total
Formation statutaire	37	63	100	37	63	100	38	62	100
Formation professionnelle	37	63	100	36	64	100	38	62	100
Ensemble	37	63	100	37	63	100	38	62	100

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : en 2010, 62 % des dépenses de formation ont été consacrés à la rémunération des stagiaires.

Tableau 10 : Part des dépenses de formation dans la masse salariale (hors ministères de l'enseignement) de 2003 à 2010 selon le type de la dépense (en %)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Rémunération des stagiaires	5,7	5,4	4,9	5,1	4,9	4,9	4,9	4,5
Hors rémunération des stagiaires	2,9	2,9	2,8	2,8	2,9	2,9	2,8	2,7
Total général	8,6	8,3	7,7	7,9	7,8	7,8	7,7	7,3

Source : enquêtes annuelles Formation. DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : les agents civils de l'État, hors ministères de l'enseignement.

Lecture : en 2010, la part des dépenses de formation dans la masse salariale est de 7,3 % : 4,5 % pour la rémunération des stagiaires et 2,7 % pour les dépenses hors rémunérations des stagiaires.

Tableau 11 : Part des dépenses de formation statutaire et professionnelle dans la masse salariale selon les ministères (hors enseignement) de 2008 à 2010 (en %)

	Formation statutaire			Formation professionnelle			Ensemble		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Affaires étrangères et européennes	0,1	0,3	0,5	2,4	2,9	2,5	2,4	3,2	3,0
Alimentation, Agriculture et Pêche	0,3	0,5	1,1	2,2	2,2	2,7	2,4	2,7	3,8
Ministères économique et financier	3,8	3,9	3,8	4,7	5,2	5,4	8,4	9,0	9,2
Culture et Communication	0,5	0,5	0,5	4,6	4,2	4,5	5,1	4,7	5,0
Défense	0,5	0,5	0,4	2,8	2,8	2,6	3,3	3,3	3,0
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	4,9	5,8	5,9	3,2	3,5	3,5	8,2	9,2	9,4
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales	4,9	3,7	3,6	5,6	5,5	4,2	10,5	9,2	7,8
Justice et Libertés	5,0	5,6	4,1	3,4	2,7	3,1	8,4	8,4	7,2
Ministères sociaux	1,8	1,8	1,8	3,5	3,1	2,5	5,2	4,8	4,3
Services du Premier ministre hors formation interministérielle	n.s.	n.s.	n.s.	1,3	0,9	0,8	1,2	0,9	0,9
Ensemble	3,6	3,5	3,3	4,2	4,2	4,0	7,8	7,7	7,3

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

n.s: non significatif pour pourcentage inférieur à 0,05%.

II. La formation au sein des ministères de l'enseignement de 2008 à 2010

Les remontées d'information étant spécifiques au sein des ministères de l'enseignement (Education nationale et Enseignement supérieur et Recherche), les estimations effectuées pour la formation des agents concernés ne sont pas totalement comparables aux données fournies par les autres ministères et une collaboration est lancée avec la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale pour améliorer ce sujet. C'est la raison pour laquelle les principaux résultats les concernant en matière de formation sont présentés à part.

Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation par agent est en baisse : il est de 8,8 jours en 2010 contre 9,6 et 9,7 jours respectivement en 2008 et en 2009. En 2010, ce nombre moyen de jours se répartit entre 4,9 jours de formation statutaire et 3,9 jours de formation professionnelle. Quel que soit le type de formation, le nombre moyen de jours a baissé entre 2008 et 2009⁹.

La dépense de formation atteint 2 144 millions d'euros en 2010. Elle représente 5,7 % de la masse salariale, dont 3,3 % pour la formation professionnelle. En 2008 et en 2009, les rapports des dépenses de formation sur la masse salariale sont respectivement de 6,1 % et 6,2 %.

Tableau 12 : La formation au sein des ministères de l'enseignement de 2008 à 2010

	2008	2009	2010
Formation statutaire			
Nombre de stagiaires	54 672	48 467	43 552
Nombres de jours	6 234 078	5 715 185	4 907 165
Nombre moyen de jours par agent	6,0	5,7	4,9
Formation professionnelle			
Nombre de stagiaires	1 034 592	1 198 964	1 202 989
Nombres de jours	3 738 749	3 998 384	3 886 077
Nombre moyen de jours par agent	3,6	4,0	3,9
Ensemble des formations			
Nombre de stagiaires	1 089 264	1 247 431	1 246 541
Nombres de jours	9 972 827	9 713 569	8 793 242
Nombre moyen de jours par agent	9,6	9,7	8,8

Source : enquêtes annuelles Formation, DGAFP, département des études et des statistiques.

⁹ Les résultats 2010 concernant les IUFM ont été estimés à partir de données 2008-2009 et 2009-2010 fournies par le ministère de l'Education nationale, sans que la suppression des IUFM à la rentrée scolaire 2010 ait pu être totalement prise en compte à ce stade.

Encadré : Définitions et méthodes :

Avertissement : Les décrets du 15 octobre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État) et du 26 décembre 2007 (relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale) ont conduit à modifier les nomenclatures de formation à partir de 2008. La modification de ces nomenclatures a introduit une rupture de série. Alors que jusqu'en 2007, les enquêtes annuelles Formation de la DGAFP distinguaient les données relatives à la formation dite « initiale » et la formation dite « continue », elles identifient depuis 2008 les actions de **formation** relative à la formation « **statutaire** » d'une part et « **professionnelle** » d'autre part, dont les périmètres diffèrent de ceux de la précédente nomenclature.

Champ de l'enquête annuelle Formation : l'enquête porte sur les agents civils de l'État, titulaires et non-titulaires. Les personnels militaires sont donc exclus de ce champ. En revanche, les magistrats sont inclus. Seuls les agents des ministères sont concernés par l'enquête (hors établissements publics administratifs - EPA) à l'exception du ministère de la Culture qui recense également les données sur la formation des agents des établissements publics dont il a la tutelle.

Champ de l'étude : suite à la rupture de série opérée par le changement de nomenclature, l'étude porte sur les années 2008 à 2010, sans que les séries construites selon l'ancienne nomenclature soient prolongées. L'étude comporte deux parties : la première exclut les ministères de l'enseignement où les modalités de l'enquête Formation diffèrent de celles des autres ministères ; la seconde fournit des éléments agrégés sur la formation dans les ministères de l'enseignement (Education nationale, Enseignement supérieur et recherche).

Nomenclature des actions de formation : elles ont évolué suite à la publication du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat.

La **formation statutaire** des agents de l'État vise plusieurs types de public : les fonctionnaires stagiaires en première titularisation lauréats d'un concours externe, les fonctionnaires stagiaires en nouvelle titularisation lauréats d'un concours interne, les fonctionnaires promus au choix ou par voie d'examen professionnel dans un nouveau corps, les fonctionnaires stagiaires avant leur titularisation après avoir été recrutés par contrat Pacte, les agents non titulaires au cours de leur période d'essai, les fonctionnaires en formation obligatoire prévue par le statut.

La **formation professionnelle** regroupe les actions de **formation continue** ainsi que les préparations aux examens, concours ou essais, les congés de formation, les formations accordées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience), les bilans de compétence et les formations suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation.

Domaines de formation continue : cette nomenclature compte 12 thèmes: accueil / sensibilisation à l'environnement professionnel, management / GRH, achats publics, gestion et suivi des politiques publiques, techniques juridiques, techniques administratives, informatique, langues, Europe, développement durable, formations techniques spécifiques aux missions de chaque ministère, service aux usagers.

Ces actions de formation continue ont également été distinguées selon leur objectif : l'adaptation immédiate au poste de travail, l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers, le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications.

Nombre de stagiaires : il correspond au nombre d'agents qui ont participé à un stage au cours de l'année. Chaque agent n'est pas identifié au sein des différentes actions : un agent qui participe à plusieurs stages est compté autant de fois.

Nombre de jours de formation : il est égal au produit de l'effectif en formation par le temps consacré à cette formation. Le nombre de jours de formation par agent est calculé en rapportant le nombre de jours de formation aux effectifs en fonction. Les effectifs sont extraits du fichier de paye des agents de l'État (source Insee) qui fournit les effectifs rémunérés au 31 décembre.

Dépenses de formation : on distingue les dépenses hors rémunération des stagiaires et les dépenses de rémunération des stagiaires. Les dépenses hors rémunération des stagiaires se composent des dépenses de fonctionnement et des frais pédagogiques. Les dépenses de rémunérations des stagiaires sont décomposées en deux éléments : les indemnités liées à la formation et le traitement des stagiaires.

Rapport des dépenses de formation sur la masse salariale : la masse salariale représente le coût salarial de l'ensemble des agents en fonction. Elle est calculée en multipliant les effectifs en fonction de chaque catégorie par un coût forfaitaire annuel.

Pour en savoir plus :

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2011-2012, fiche thématique Formation.
- Le jaune budgétaire 2012 sur la formation professionnelle.
- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, RERS2012, DEPP, ministère de l'Éducation nationale
- « L'effort de formation reste stable dans la fonction publique de l'État en 2006 », Alain Larmat, DGAFP, Point Stat n° 02-2009.
- Nunzia Bounakhla, « Baisse des recrutements externes dans la fonction publique de l'État en 2009 », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011.
- «Le droit individuel à la formation (DIF) : Présentation et utilisation pour les agents de la fonction publique de l'État (fiche pratique) », DGAFP, Juillet 2008.
- Salah Idmache et Marie Rey, « Les parcours professionnels dans les trois fonctions publiques », Rapport annuel sur l'état de la fonction publique vol. 1, Faits et chiffres 2006-2007.
- Insee, France, portrait social - Édition 2006.